



Conseil Municipal

Jeudi 26 janvier 2017

COMPTE-RENDU SUCCINT

Le jeudi 26 janvier 2017 à 20h09, le Conseil municipal, légalement convoqué le 20 janvier 2017, s'est réuni à l'Espace Senet, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joël MANCEL, Maire.

Présidence : Monsieur Joël MANCEL, Maire

Secrétaire de séance : Madame Evelyne PUECHAVY

Etaient présents :

Monsieur Joël MANCEL, Madame Manuela MARIE,
Monsieur Christian BOUTELOUP, Madame Evelyne PUECHAVY,
Monsieur Michel POIROT (à partir de 20h43),
Madame Elianor TAGNE, Monsieur Jean-François BOUTOILLE,
Madame Frédérique BROCHOT-MAHER, Monsieur Daniel CHANEL,
Monsieur Michel VANDROUX, Madame Evelyne LEGROUX,
Madame Marie-Claude LALEMANT, Madame Muriel DAUVERGNE,
Monsieur Ludovic LEA, Madame Christelle COLNAGHI,
Monsieur Alain GELOT, Monsieur Philippe PAILLET,
Madame Laurence DIJON, Madame Véronique LAVOCAT,
Madame Martine BERNELIN DA SILVA, Madame Isabelle WENGER-ARTZ,
Madame Sandrine PERRON-HARDY
Monsieur Jean-Charles CIZA, Madame Catherine SANGROUBER,
Monsieur Jean RAFTON, Monsieur Charles-Matti ZENTZ

Avaient donné pouvoir :

Madame Hélène DEBAISIEUX-DENE avait donné pouvoir à Monsieur Joël MANCEL,
Monsieur Frédéric SPANGENBERG avait donné pouvoir à Madame Marie-Claude LALEMANT,
Monsieur Jean-Pierre MAROTTE avait donné pouvoir à Madame Manuela MARIE,
Monsieur Jean-Sébastien SALIS avait donné pouvoir à Madame Evelyne PUECHAVY,
Monsieur Léon JANUS avait donné pouvoir à Madame Christelle COLNAGHI,
Monsieur Franck PHILIPPE avait donné pouvoir à Madame Martine BERNELIN DA SILVA
Monsieur Edouard de GOUSSENCOURT avait donné pouvoir à Monsieur Christian BOUTELOUP

Etaient absents :

Monsieur Michel POIROT (pour les délibérations 20170126DEL01 et 20170126DEL02)
Madame Muriel DAUVERGNE (pour la délibération 20170126DEL06)

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Evelyne PUECHAVY est désignée secrétaire de séance, à l'unanimité des présents.

Monsieur le Maire procède à la lecture de l'ordre du jour.

Adoption du procès-verbal de la séance du jeudi 8 décembre 2016.

Compte rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du CGCT

1. Installation d'un Conseiller municipal suite à une démission
2. Remplacement d'un élu démissionnaire au sein de deux commissions
3. Rejet du protocole financier général et de l'attribution de compensation n°4 2016 provisoire
4. Durée d'amortissement M14
5. Autorisation d'engager, de liquider et de mandater certaines dépenses d'investissement en 2017 avant le vote du Budget Primitif de la Ville
6. Fixation de la rémunération des agents recenseurs pour le recensement de la population 2017
7. Transfert des voies et sentes communales à la CU GPS&O
8. Avis défavorable sur la consistance du domaine public routier communautaire
9. Demande de subvention au titre du développement des tablettes numériques
10. Subvention à l'Association BRETAGNE OUTDOOR
11. Avis Favorable sur le projet de Modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU)
12. Acquisitions Secteur Grésillons Bouveries de l'ex ZAC Secteur Sud, périmètre intégré à la ZAC Ecopôle Seine Aval
13. Rapports d'activité 2015 des syndicats intercommunaux (SIARH, SIDEC, SEY, SIERTECC)

ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU JEUDI 8 DECEMBRE 2016

*Le procès-verbal de la séance du jeudi 8 décembre 2016 est adopté **par 30 voix pour et 2 abstentions** (Madame Isabelle WENGER-ARTZ et Madame Christelle COLNAGHI)*

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CGCT

Décisions n°2016-150 à 2017-06

20170126DEL01 : INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL SUITE A UNE DEMISSION

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

*Le Conseil municipal, après en avoir été informé, **PREND ACTE** de l'installation de Monsieur Charles-Matti ZENTZ, suivant sur la liste « Triel Demain » dont faisait partie Madame*

Séverine PELLUD-VERVIERS lors des dernières élections municipales, en qualité de Conseiller municipal.

20170126DEL02 : REMPLACEMENT D'UN ELU DEMISSIONNAIRE AU SEIN DE DEUX COMMISSIONS MUNICIPALES

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents DECIDE DE

- **DESIGNER** Monsieur Ludovic LEA, du groupe Triel Demain, comme membre de la Commission Aménagement urbain, Développement durable, Commerces, Transports et Stationnement,
- **DESIGNER** Monsieur Charles-Matti ZENTZ, du groupe Triel Demain, comme membre de la Commission Vie culturelle et associative.

20170126DEL03 : REJET DU PROTOCOLE FINANCIER GENERAL ET DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION N°4 2016 PROVISOIRE

RAPPORTEUR : Madame Elianor TAGNE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 27 voix pour et 6 abstentions (Monsieur Jean RAFTON, Madame Isabelle WENGER-ARTZ, Monsieur Léon JANUS, Madame Christelle COLNAGHI, Monsieur Franck PHILIPPE, Madame Martine BERNELIN DA SILVA) DECIDE DE

- **REJETER** le protocole financier général voté par la CU GPS&O,
- **REFUSER** le montant de l'attribution de compensation provisoire n°4 négative pour 2016 d'un montant de 1 202 234€.

20170126DEL04 : DUREE D'AMORTISSEMENT M14

RAPPORTEUR : Madame Elianor TAGNE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents DECIDE

- **D'ANNULER** les délibérations n°043/2005 du 1^{er} décembre 2005, n°027/2005 du 25 février 2006 et n°20151215DEL05 du 15 décembre 2015,
- **DE FIXER** les durées d'amortissement suivantes :

Immobilisation	Durée d'amortissement
Frais relatifs aux documents d'urbanisme visés à l'art. L.121-7 du code de l'urbanisme	10 ans
Frais d'étude et frais d'insertion non suivis de réalisation	5 ans
Frais de recherche et de développement	5 ans
Brevets	Amortis sur la durée du privilège dont ils bénéficient ou sur leur durée effective d'utilisation si elle est plus brève
Subventions d'équipement versées « biens mobiliers, matériel et études auxquelles sont assimilées les aides à l'investissement consenties aux entreprises »	5 ans
Subventions d'équipement versées « biens immobiliers et installations »	30 ans
Subventions d'équipement versées « projets d'infrastructures d'intérêt national »	40 ans
Plantations d'arbres et d'arbustes	20 ans
Terrains de gisement (mines et carrières)	Amortis sur la durée du contrat d'exploitation
Logiciels	2 ans
Matériel roulant d'incendie et de défense civile	10 ans
Autres matériel et outillage d'incendie et de défense civile	10 ans
Matériel roulant de voirie	10 ans
Matériel de voirie	10 ans
Outillage de voirie	5 ans
Camions et véhicules industriels	10 ans
Camions et gros véhicule de voirie	10 ans
Autres installations, matériel et outillage technique	10 ans
Installations générales, agencements et aménagements divers	10 ans
Matériel de transport	10 ans
Matériel de bureau	10 ans
Matériel informatique	5 ans
Mobilier	15 ans
Cheptel	5 ans
Matériels classiques	5 ans
Coffre-fort	30 ans
Installations et appareils de chauffage	20 ans
Appareils de levage – ascenseurs	30 ans
Appareils de laboratoire	10 ans
Equipements sportifs	10 ans
Equipement de cuisine	10 ans
Biens de faible valeur inférieure à 500 €	1 an

- **DE FIXER** un mode d'amortissement linéaire.

20170126DEL05 : AUTORISATION D'ENGAGER, DE LIQUIDER ET DE MANDATER CERTAINES DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN 2017 AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE LA VILLE

RAPPORTEUR : Madame Elianor TAGNE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 27 voix pour et 6 voix contre (Monsieur Jean RAFTON, Madame Isabelle WENGER-ARTZ, Monsieur Léon JANUS, Madame Christelle COLNAGHI, Monsieur Franck PHILIPPE, Madame Martine BERNELIN DA SILVA) DECIDE

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à engager, liquider, mandater avant le vote du budget 2017 les crédits d'investissement ci-après :
 - Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles : 32 082,00 €
 - A l'article 2051 « Concessions, droits similaires » : 32 082,00 € pour la migration du logiciel famille vers la version OPUS.
- **DE S'ENGAGER** à voter au budget 2017 les sommes correspondantes aux différents chapitres concernés.

20170126DEL06 : FIXATION DE LA REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS POUR LE RECENSEMENT DE LA POPULATION 2017

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, DECIDE DE

- **REPARTIR** la dotation de l'INSEE de 2 244 € pour le recensement de la population 2017 entre les agents recenseurs suivant le nombre effectif de foyers traités, diminuée des charges sociales,
- **FIXER** la participation de la ville à 1,00 € brut par foyer effectivement traité par les agents recenseurs,
- **DONNER DELEGATION** à Monsieur le Maire pour nommer les agents recenseurs.

20170126DEL07 : TRANSFERT DES VOIES ET SENTES COMMUNALES A LA CU GPS&O

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents DECIDE

- **D'APPROUVER** le transfert de propriété des voies et sentes communales listées en annexe,
- **DE REFUSER** le transfert de propriété des chemins ruraux,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les actes authentiques et tous documents afférents.

20170126DEL08 : AVIS DEFAVORABLE SUR LA CONSISTANCE DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER COMMUNAUTAIRE

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, DECIDE

- **D'EMETTRE** un avis défavorable sur la consistance du domaine public routier communautaire telle qu'elle est définie par la CU GPS&O.

20170126DEL09 : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU DEVELOPPEMENT DES TABLETTES NUMERIQUES

RAPPORTEUR : Madame Frédérique BROCHOT-MAHER

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, DECIDE

- **D'AUTORISER** le Maire à solliciter une subvention auprès du Député de la 7^{ème} circonscription des Yvelines.

20170126DEL10 : SUBVENTION A L'ASSOCIATION BRETAGNE OUTDOOR

RAPPORTEUR : Madame Frédérique BROCHOT-MAHER

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **par 27 voix pour et 6 voix contre** (Monsieur Jean RAFTON, Madame Isabelle WENGER-ARTZ, Monsieur Léon JANUS, Madame Christelle COLNAGHI, Monsieur Franck PHILIPPE, Madame Martine BERNELIN DA SILVA) DECIDE*

- **D'ACCORDER** une subvention de 800 euros à l'Association BRETAGNE OUTDOOR pour l'aider dans l'organisation de l'épreuve de course humanitaire scolaire « La Sénégazelle » et de contribuer ainsi à cette action humanitaire et de solidarité.
- **D'INSCRIRE** la dépense à l'article 6574 du budget 2017.

20170126DEL11 : AVIS FAVORABLE SUR LE PROJET DE MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

RAPPORTEUR : Monsieur Michel POIROT

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **par 27 voix pour et 6 abstentions** (Monsieur Jean RAFTON, Madame Isabelle WENGER-ARTZ, Monsieur Léon JANUS, Madame Christelle COLNAGHI, Monsieur Franck PHILIPPE, Madame Martine BERNELIN DA SILVA) DECIDE*

- **DE DONNER** un avis Favorable sur le projet de Modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme, tel qu'il est annexé à la présente délibération.

**20170126DEL12 : ACQUISITIONS SECTEUR GRESILLONS BOUVERIES DE L'EX ZAC
SECTEUR SUD, PERIMETRE INTEGRE A LA ZAC ECOPOLE SEINE AVAL**

RAPPORTEUR : Monsieur Michel POIROT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 27 voix pour et 6 voix contre (Monsieur Jean RAFTON, Madame Isabelle WENGER-ARTZ, Monsieur Léon JANUS, Madame Christelle COLNAGHI, Monsieur Franck PHILIPPE, Madame Martine BERNELIN DA SILVA) DECIDE

- **DE FINALISER** l'acquisition des propriétés du secteur des Grésillons Bouveries désignées plus haut, par voie d'expropriation ou par voie amiable d'une superficie totale de **9 318m²**, au prix évalué par le service des Domaines ou le jugement des fixations judiciaires de prix (en ce compris les frais liés à l'article 700 du Code de Procédure Civile), soit un montant total de **276 040, 20€**.
- **DE PRECISER** que les indemnités qui seront allouées aux propriétaires des terrains du secteur des Grésillons Bouverie et éventuellement des occupants, ainsi que les frais y afférents, seront directement prises en charge par la commune de Triel-sur-Seine et seront inscrites au budget primitif.
- **DE PRECISER** que les terrains acquis seront ensuite revendus soit à l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France (EPFIF), soit à la communauté urbaine GPS&O, soit au SIAAP.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents au présent projet, et notamment signer tout acte de traité d'adhésion à expropriation et tout acte d'acquisition.

**20170126DEL13 : RAPPORTS D'ACTIVITE DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX
(SEY, SIARH, SIDEC, SIERTECC)**

**RAPPORTEUR : Monsieur Joël MANCEL (SIARH, SIDEC)
Monsieur Jean-François BOUTOILLE (SEY, SIERTECC)**

*Le Conseil Municipal **PREND ACTE** de la communication du rapport d'activités pour l'année 2015 des syndicats intercommunaux suivants :*

- SIARH
- SIDEC
- SEY
- SIERTECC.

La séance est levée à 22h12.

Le Maire,

Joël MANCEL

